

L'éthique entre loi, comités et conscience

24 février 2024

Pr Roger GIL

*Directeur du site picto-charentais (Poitiers) de l'Espace de Réflexion
Éthique Nouvelle-Aquitaine*

La bioéthique n'a jamais suscité tant de débats ni tant d'écrits. Ce terme historiquement est issu de la philosophie et de l'une de ses branches que l'on appelait la Morale. Il n'était pas choquant de dire que Kant été un grand philosophe moraliste. La morale est aussi l'une des branches de la théologie. Si la bio-éthique désigne l'éthique appliquée aux sciences de la vie et si l'éthique médicale est cette partie de la bio-éthique appliquée aux métiers et sciences de la santé, qui peut se revendiquer éthicien ou bio-éthicien? Faut-il être médecin ou membre en général d'une profession de santé? Faut-il être philosophe ou théologien voire juriste? Faut-il être à la fois professionnel de santé et professionnel de la philosophie ou de la théologie ou du droit, voire de la psychologie? Faut-il suivre un cursus diplômant? Faut-il faire partie d'un Comité ou fréquenter un Espace? Parler de bioéthique, est-ce parler au nom d'une Institution ou au nom de la Puissance publique? Peut-on parler de bioéthique qu' au nom d'un mandat? En somme l'éthique n'est-elle qu'institutionnelle, ou régionale ou nationale ou internationale? En un mot le discours éthique ne peut-il procéder que d'un mandant?

Cette interrogation n'est pas illusoire à l'heure où le discours éthique tend à définir de nouvelles normes régulatrices dont la différence majeure avec la morale serait son adaptabilité à l'évolution des sciences mais aussi aux évolutions sociétales. Les prises de position successives du Comité Consultatif National d'Éthique sur l'expérimentation sur l'embryon, la PMA pour toutes les femmes, comme sur l'aide active à mourir en sont des exemples fort édifiants. Dès lors quelles valeurs fondent les avis évolutifs dispensés d'année en année. Sur la recherche incertaine d'un moindre mal dont on ne sait pas baliser les limites? Sur un empirisme tâtonnant? Sur la composition des comités qui juxtaposent des personnalités dont certaines se réfèrent à des valeurs identifiables (par exemple celles des grandes religions) mais dont d'autres n'ont pas, en dehors de leur intérêt pour les problèmes d'éthique, un corpus référentiel clairement explicité? Sur une attention croissante portée aux demandes sociétales elles-mêmes stimulées par un courant libertarien prônant la libre disposition pour chacun de son corps?

Que reste-t-il alors de la force même de l'éthique qui est de s'inscrire dans une quête personnelle, une mobilisation de la pensée recherchant sur quoi se fondent les actions à mettre en œuvre en fonction d'un système de valeurs déjà constitué ou en cours de construction. L'éthique engage la personne humaine dans la recherche d'une conduite, dans la mise en œuvre de comportements comme un regard porté sur l'Autre et qui se réfléchit sur Soi. Dans cette perspective les avis éthiques doivent être conçus comme des documents d'aide à la réflexion et non comme des normes dictées du haut par quelques-uns à beaucoup. L'éthique quand elle prend sens doit avoir pour but de remplacer le primat de la Loi par le primat de la Conscience, le primat de la règle par

le primat de la réflexion, le primat de l'affirmation par le primat de l'interrogation, le primat de la passivité par le primat de la responsabilité L'éthique est d'abord une éthique de la Personne, une éthique du Soi vers l'Autre, du Je vers le Tu, du Nous vers le Vous.

L'éthique est ainsi un champ d'exercice de la conscience et de la conduite de chacun, en somme une éthique de la responsabilité.

Pour autant cette éthique-là n'est pas une éthique solitaire. Elle peut être selon les cas une éthique vécue ou agie en communauté ou en collégialité. En communauté quand on se réclame d'un système de valeurs authentifié et que l'on cherche les zones de convergence entre ces valeurs et les problèmes posés par la recherche ou par la pratique des soins. Ethique de la collégialité telle qu'elle peut se vivre dans une équipe de soins, dans un groupe de parole, dans un comité d'éthique institutionnel. Il s'agit en somme d'une éthique partagée.

Légiférer dans des domaines relevant de la bioéthique est pour une Société un beau risque à courir. A condition que la Loi, pour vouloir légitimement réguler la vie en société, n'en vienne de manière illégitime à se substituer à la conscience du citoyen.